

GROUPE DE TRAVAIL « ETAT DE REFERENCE SANITAIRE »

Réunion du 8 juillet 2019

Etaient présents :

MM. Denis STOLF, Jean-Marc FLEURY et Benoît JAQUET, pour le CLIS,
Mme Céline PRINS, pour l'ARS Grand Est,
M. Michel VERNAY, Mmes Morgane TROUILLET et Morgane COLLE, pour
Santé Publique France,
Mme Emilie GARDEUR, pour l'ORS Grand Est
M. Dominique LAURIER, pour l'IRSN (par téléphone).

1) Gouvernance du projet

M. VERNAY confirme l'engagement de Santé Publique France suite à la saisine de l'ARS. Il rappelle qu'il est prévu de mettre en place trois instances : un comité de pilotage, un conseil scientifique et une équipe projet.

Le CLIS, l'ARS, Santé Publique France, la Préfecture de la Meuse et l'IRSN seront représentés dans ce comité de pilotage. Il est nécessaire de désigner nominativement, pour un mandat de 4 ans renouvelable, un membre titulaire et un membre suppléant, chaque membre devant remplir une déclaration publique d'intérêt (DPI). La présence de l'ASN dans le comité est évoquée. M. LAURIER va se renseigner en interne et M. JAQUET contactera M. FERAT, responsable ASN pour la région, pour voir si la participation de l'ASN est nécessaire et utile. M. LAURIER souhaite par ailleurs que SpFrance adresse à l'IRSN une lettre de demande de désignation de représentants de l'IRSN au comité de pilotage.

Il est important que les désignations interviennent rapidement, les DPI devant être adressées à SpFrance pour vérification. Compte-tenu des délais, l'envoi des DPI avant le 15 octobre devrait permettre la mise en place du comité avant la fin de l'année.

Pour le conseil scientifique, la procédure de constitution sera mise en œuvre par SpFrance, selon sa pratique habituelle, avec appel public à candidatures qui sera relayé par les autres partenaires (CLIS, ARS, IRSN, Société française de santé publique, Société française de santé environnement...), d'ici septembre, pour la désignation de 6 à 8 membres avant la fin de l'année, les domaines de compétence recherchés étant l'épidémiologie et la santé publique, la radioprotection et les sciences humaines et sociales.

Le groupe projet comprendra l'ARS, SpFrance, l'ORS, et le CLIS sera invité à participer aux réunions. Ce groupe réunit les responsables des prestations et de la coordination, et sert également de relai entre le comité de pilotage et le conseil scientifique.

2) Aspects financiers et communication

Mme GARDEUR indique que l'ORS dispose dorénavant de tous les éléments permettant de chiffrer le coût du projet pour ce qui concerne la prestation ORS en 2020. L'estimation devrait être disponible prochainement.

M. LAURIER estime qu'il faut être en mesure de dire ce qui est financé (évaluation globale intégrant tous les coûts (prestation ORS, apports ARS et SpFrance, coûts de fonctionnement des instances...) et qui finance, et ce pour toute la période de réalisation et de présentation de l'état de référence sanitaire.

Concernant la communication grand public, M. FLEURY rappelle qu'il faut la prévoir dans la durée, et suggère qu'elle soit, dans la mesure du possible, liée à un évènement. Cette proposition est acceptée et les différents évènements (signature de la convention cadre, réunions du comité de pilotage ou du conseil scientifique, démarrage de l'analyse contextuelle par l'ORS...) seront listés pour envisager des actions adaptées, en liaison avec les services de communication des partenaires. Chaque partenaire, avec l'aval des autres, pourra également utiliser ses moyens propres et viser des publics spécifiques. La coordination est confiée au CLIS qui fera appel, le cas échéant, à un prestataire extérieur.

3) Cadre juridique

Il est prévu de préparer une convention cadre entre le CLIS, l'ARS et SpFrance, afin de déterminer précisément le rôle de chaque partenaire, le fonctionnement des différents organes mis en place, et d'aborder la question de la propriété intellectuelle. Une autre convention entre le CLIS, l'ARS et l'ORS permettra d'intégrer les éléments qui ne seraient pas pris en compte dans le cadre de la convention pluriannuelle entre l'ARS et l'ORS et de la convention entre SpFrance et l'ORS portant sur la réalisation de l'enquête de santé perçue (convention ESSPOL). Ces dernières conventions seront visées par la convention cadre.

Les prochaines réunions du groupe (restreint) auront lieu dans les locaux de l'ARS à Nancy les 19 juillet et 20 septembre, notamment pour préparer une présentation sur la mise en place des instances, sur les conventions, sur le chiffrage et sur le lancement de l'analyse contextuelle à l'occasion du prochain CA du CLIS, prévu le 30 septembre à 18h00 à Bure.